

Paris, le 18 décembre 2023

- Communiqué -

Appel spécial « Arménie 2024 »
Pour l'intégration et l'insertion des déplacés de Artsakh en Arménie

La Guilde, à travers son pôle Microprojets, lance avec le soutien de l'Agence française de développement un appel à microprojets de développement, spécifique pour l'Arménie suite à l'arrivée de plus de 100 000 déplacés de Artsakh en Arménie.

Grâce à la mobilisation du gouvernement et à l'élan de solidarité de la société civile arménienne, les déplacés du Haut-Karabakh ont pu bénéficier d'une mise à l'abri et d'une aide alimentaire d'urgence. Il convient maintenant de donner l'opportunité à ces populations de rester sur le territoire arménien et d'apporter une aide au développement visant à l'intégration et l'insertion des déplacés du Haut-Karabakh ainsi qu'au soutien à la population arménienne.

Les petites associations françaises (moins de 200 000 € de ressources annuelles) et arméniennes (moins de 500 000 €) de plus de 2 ans d'existence sont éligibles à cet appel à projets.

Ces structures peuvent solliciter un soutien financier compris entre **3 000 et 12 500 euros**.

Pour des actions liées à l'intégration et l'insertion des déplacés du Haut-Karabakh en Arménie :

- appui à l'accueil des déplacés du Haut-Karabakh,
- relance et développement d'activités génératrices de revenus,
- formations pour insertion professionnelle,
- Renforcement des capacités des organisations (formation, accueil de volontaires - Service civique et Volontariat de Solidarité Internationale),
- promotion de l'agriculture, production alimentaire et soutien aux petits exploitants

Les modalités de demande de financement, de versement des fonds et compte-rendu sont simplifiées et dématérialisées sur le site : www.portailsolidaire.org

Les associations pourront bénéficier de l'appui d'une personne référente basée en Arménie pour les accompagner dans le dépôt de candidature, ainsi que de l'expertise de l'équipe du pôle Microprojet. Les dossiers seront instruits par le pôle Microprojets de La Guilde ainsi que par des experts externes. La décision sera rendue dans un délai d'un mois après la date de clôture de l'appel à projets fixée au **28 février**.

Cet appel à projets vise également à renforcer les liens entre les organisations françaises et arméniennes, qui sont invitées à développer des partenariats à cette occasion.

Cette initiative reçoit le soutien de l'Agence française de développement pour un montant de 100 000 €. La Guilde présentera certains microprojets à d'autres partenaires (fonds et fondations) pour élargir les appuis financiers.

L'appel à projet sera ouvert sur
<https://www.portailsolidaire.org/appel-a-projets-armenie-2024/>
Le 8 janvier 2024

Contact :

Armenie2024@la-guilde.org

+ 33 01 43 26 97 52